



## La ville en bref

### Les rues changent de nom

L'impasse située derrière l'école de musique et partant de la place aux Pommes s'appelle désormais « du Vieux-Louvre », en souvenir d'une auberge du même nom installée à cet endroit. L'entrée du lotissement Rives d'Aure IV a été nommée impasse « Saint-Ouen-des-Faubourgs », comme l'ancienne église jadis édifée à proximité. Enfin, le célèbre peintre Roland Lefranc, originaire du Bessin, a donné son nom à une portion des bords de l'Aure, près du Moulin Renard.

### Du jeu dans l'« aire » !

Vétuste, l'aire de jeu d'Argouges, rue Georges-Brassens, va être remplacée par un nouvel espace, à quelques mètres, près du plateau scolaire. Engagés par la Ville, les travaux viennent de débuter ; le nouvel aménagement pourra être pris d'assaut par les enfants dès le mois d'octobre. Sur une surface amortissante, ils auront accès à un baby-foot, une table de ping-pong et un jeu à ressort, sans oublier une nouvelle attraction agrémentée d'un toboggan, d'un mur d'escalade et d'un tunnel. D'autre part, au Clem, place de Gaulle, de nouvelles structures de jeu vont être installées sur un sol de réception en copeaux de bois !

## → Avis aux usagers

# L'accueil de la mairie fait peau neuve

*Depuis mi-août, le service accueil-population de la mairie fait l'objet de nombreux travaux visant à renforcer son accessibilité et sa confidentialité. La première concrétisation d'une démarche plus large vers une certification qualité.*

« **E**n raison des travaux de réaménagement du hall d'accueil de la mairie, l'accès aux services est provisoirement déplacé à vingt mètres sur votre droite. » Le panneau placé sur la porte du 12 bis rue Laitière est suffisamment explicite. Pour l'utilisateur, jusqu'à la fin des travaux (prévue mi-décembre), seule l'entrée

change. « Nous tenions à améliorer l'accueil sans interrompre le service ni contraindre démesurément les usagers », explique Françoise Zeller, première adjointe. État-civil, élections, affaires funéraires, demandes d'informations... Dans un espace provisoirement réduit, les agents d'accueil sont donc

à votre disposition durant l'avancée des aménagements. Objectif à terme : renforcer l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite et les parents munis de poussettes, tout en garantissant une plus grande confidentialité. Deux priorités confirmées début

### Un pas vers la certification

Premier chantier concret, le réaménagement de l'accueil de la mairie constitue une des étapes d'une démarche plus large de labellisation « qualiville », visant à optimiser l'accueil dans l'ensemble des services municipaux ouverts au public. Cette certification (l'équivalent des normes Iso dans les entreprises) pourrait être accordée courant mars.



Accessibilité et qualité d'accueil sont les objectifs de ces travaux. Le résultat en image de synthèse.

juin par une enquête menée auprès des usagers. Dès la fin de l'année, l'accueil présentera son nouveau visage. Les Bayeusains apprécieront un espace clair et adapté, enrichi d'une documentation fournie et d'une borne inter-

active offrant un accès gratuit au site internet de la Ville et d'autres institutions. Une banque d'accueil permettra, selon les demandes, d'orienter les usagers vers trois bureaux séparés consacrés aux différents services. ■

## → Nouveau règlement de publicité

# Moins de pub, plus de vue

*Le nouveau règlement de publicité de la Ville de Bayeux est en application depuis le mois de juin. Un pas décisif pour la valorisation du paysage urbain.*

**D**epuis le début de l'été, la publicité fait l'objet d'un règlement sur le territoire bayeusain, concrétisation d'une politique entamée par la Ville début 2005, établie et validée en concertation avec les afficheurs. « La densité des enseignes devenait trop importante », explique Patrick Gomont,

maire de Bayeux. Nous avons donc entamé cette démarche afin de parvenir à un équilibre cohérent pour le paysage. » Approuvé par la Préfecture en mai 2006, le nouveau règlement prévoyait un délai de deux ans pour la mise en conformité des annonceurs. À l'heure du bilan, 60 % des panneaux publicitaires ont été supprimés. En contrepartie, des zones de publicité autorisée ont été définies hors agglomération. Orientation et distanciation des enseignes, respect des secteurs de non-publicité, couleurs... Tout est passé au peigne fin par les services de la Ville chargés de vérifier l'application du règlement.

### Faire place nette

Le rond-point Eisenhower, obstrué par les publicités il y a deux ans, offre désormais une vue plus dégagée sur la cathédrale ; au rond-point Lecarpentier, seuls trois des onze panneaux

initiaux ont été conservés. « Les grands dispositifs publicitaires de type 4 x 3 m sont désormais conformes au règlement, de même que 50 % des enseignes et vitrines. Les retardataires sont surtout les propriétaires de pré-enseignes », explique Christian Houquet, technicien chargé de l'application du nouveau règlement. Les contrevenants font l'objet d'une lettre d'information indiquant, argumentation à l'appui, la nécessité de retrait. Le cas échéant, une procédure d'infraction peut être engagée. « Ce n'est encore pas arrivé », commente Christian Houquet. L'application suit donc son cours, tout en douceur. ■

\* Annonces publicitaires situées en dehors de la zone d'activité de l'émetteur.

### → PRATIQUE

Qu'elle annonce un événement ou promeuve une activité, toute publicité, enseigne ou pré-enseigne doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie. Le règlement de publicité est consultable en mairie, aux services techniques, 40 rue du Docteur-Michel. Contact : 02 31 51 26 60



Rond-point Eisenhower, la vue a été dégagée. La publicité n'envahit plus le paysage.